



# Règlement Bois & Design

## Concours de Design en bois de feuillu normand

### Article 1. Objet du concours

Bois & Design est un concours ayant pour objet la création d'un prototype d'objet en bois local normand pouvant potentiellement être commercialisé via un process industriel ou semi-industriel.

### Article 2. Organisateur

Le concours est organisé par Fibois Normandie, l'interprofession du bois et de la forêt en Normandie, dont le siège social est situé au 2 bis, Longue-vue des astronomes, 14111 Louvigny.

Le concours est organisé en partenariat avec d'autres structures participant à son financement, sa logistique ou sa communication, notamment la Métropole Rouen-Normandie.

### Article 3. Objectifs du concours

Le bois est un matériau noble et durable, qui se prête à de très nombreux usages. En Normandie, la filière bois et forêt est très présente (près de 3000 entreprises et 20 000 salariés) mais a une notoriété faible.

Les objectifs du concours sont donc les suivants :

- Accroître la notoriété de la filière en Normandie ;
- Faire connaître les différents métiers présents dans cette filière ;
- Valoriser le bois local et les circuits courts ;
- Explorer l'usage de bois d'essences secondaires ou de qualité secondaire ;
- Valoriser la matière, à travers la modernité de ses usages.

### Article 4. Cadres à respecter

Le prototype doit se conformer à quelques règles :

- Être un objet du quotidien utile

- Avoir une structure en bois
- Avoir une taille maximale permettant le transport dans le coffre d'un véhicule de tourisme
- Être fabriqué en bois local normand feuillu en privilégiant les essences secondaires et, pour le chêne, les qualités secondaires.

Sont exclus du concours :

- Les objets purement décoratifs et artistiques
- Les objets en résineux.

Sont autorisés :

- Les mix entre matières, à condition de respecter la structure en bois
- Le réemploi de bois.

Liste des essences :

Alisier, aulne, cerisier, charme, châtaignier, chêne (qualité secondaire), cormier, érable, frêne, merisier, orme, peuplier, poirier, pommier, robinier, sorbier, tilleul

## **Article 5. Critères de sélection**

Le jury est chargé de sélectionner les lauréats en analysant les projets, anonymes, sur la base des critères suivants

- La qualité générale du dossier
- Le respect des règles du concours
- L'originalité, l'esthétique et la modernité du projet
- La valorisation du bois local et la justification de(s) l'essence(s) retenue(s)
- L'attention portée au développement durable dans la fabrication
- La faisabilité technique du projet
- La reproductibilité du projet dans des conditions semi-industrielles ou industrielles
- Le temps estimé par pièce, hors R&D
- La viabilité économique du projet (estimation d'un prix de vente public)

Des travaux qui doublent manifestement des créations déjà existantes ne seront pas retenus.

## **Article 6. Modalités de participation**

L'échelle géographique du concours est la Normandie. Les participants au concours doivent pouvoir justifier d'une adresse personnelle ou professionnelle en Normandie.

L'âge minimum pour participer est de 16 ans au jour du lancement du concours.

Le concours est divisé en trois catégories :

- Non professionnels : toute personne majeure n'exerçant pas un métier en lien avec le travail du bois ou du design.
- Etudiants/élèves : jeune en études spécialisées métiers du bois, design ou apparenté, dont les apprentis et les apprenants (stagiaires de la formation continue comme des adultes en reconversion préparant un diplôme RNCP dans le domaine du bois).
- Artisans/professionnels : personne exerçant à titre professionnel un métier du bois, du design ou apparenté.

La participation est portée par une personne physique. Le porteur du projet peut être accompagné de co-participants dans la limite de 3 personnes maximum (porteur du projet compris).

La participation au concours est gratuite. Elle ne donne pas lieu à rémunération.

## Article 7. Dossier de candidature

Le dossier de candidature regroupe les éléments suivants :

- Formulaire fourni par Fibois Normandie présentant l'identité du porteur de projet et le cas échéant des co-participants, ainsi que leurs coordonnées, des éléments sur leur parcours.
- Une présentation du projet : croquis/dessin, explication sur les modes de réalisation, sur les essences envisagées pour le projet, caractéristiques techniques envisagées.
- Un justificatif de domicile de moins d'un an.
- Une copie de la carte d'étudiant pour les élèves et étudiants.
- Un numéro de SIRET pour les professionnels.

Les visuels du projet utilisés (photos, croquis, etc.) soumis dans le cadre du concours devront être la propriété du ou des participant(s). Si le participant utilise dans son dossier de candidature des illustrations ou visuels dont il ne dispose pas des droits, il devra indiquer la source de ces illustrations.

Lorsque des éléments sont inspirés ou repris d'innovations (projets, concepts, études...) qui sont libres de droits, les candidats sont tenus d'en indiquer la source dans leur dossier de candidature. Les projets candidats devront avoir un caractère exclusif et ne pas avoir été présentés à un autre concours, ni même avoir fait l'objet d'une publication.

Le dossier de candidature doit être envoyé par voie numérique à l'adresse : [contact@fibois-normandie.fr](mailto:contact@fibois-normandie.fr) avant le **12 juin 2022 avec en objet du message « Candidature Bois & Design »**.

La candidature devient effective à la réception de l'ensemble du dossier.

FIBOIS Normandie se réserve le droit d'invalider tout dossier incomplet ou dont les informations sont raturées, illisibles ou manifestement erronées. Une notification sera envoyée par mail aux candidats de bonne réception (ou non) de validation ou de non-validation

Les travaux, œuvres de recherche et divers documents communiqués à FIBOIS Normandie ne font l'objet d'aucune restitution ni d'un quelconque remboursement.

## Article 8. Déroulé du concours

Le concours se déroule en 3 phases.

### Pré-sélection

A l'issue de la réception des candidatures, une pré-sélection sur dossier est effectuée. **La réalisation du prototype n'est pas nécessaire à ce stade.** Les porteurs des projets pré-sélectionnés seront prévenus et pourront réaliser leur prototype.

### Sélection

Les objets ayant été pré-sélectionnés seront présentés lors d'une exposition ouverte au public. Les objets devront être apportés par les porteurs de projet sur site ou dans les locaux de Fibois Normandie (à Caen/Louvigny ou à Rouen) dans les jours précédant l'ouverture de l'exposition.

La sélection s'opèrera en deux étapes : un vote d'un jury de professionnels et le vote du public, ouvert tout au long de l'exposition.

Les candidats s'engagent à exposer leur objet durant toute la durée de l'exposition. Tout objet retiré avant la date de fin serait exclu du concours.

### **Remise des prix**

Les prix seront remis aux lauréats lors d'une manifestation spécifique.

### **Article 9. Dotations**

4 prix seront attribués avec les dotations suivantes, accordées par projet :

Prix du jury – catégorie non professionnels : dotation de 1000 €

Prix du jury – catégorie professionnels : Accompagnement à la production et à la commercialisation pendant un an. Commande d'une série de pièces lauréates par la Métropole de Rouen Normandie, sous condition d'un plafond de 2500 €. Dotation de 1000 €.

Prix du jury – catégorie étudiants : Coaching communication et aide à la commercialisation d'une petite série pendant un an. Cartes cadeaux d'une valeur de 300 €.

Coup de cœur du public : Aide à la commercialisation d'une petite série : boutiques partenaires, site Fibois, aide à la communication. Dotation de 200 €.

### **Article 10. Calendrier**

25 avril : lancement du concours

12 juin : date limite du dépôt des candidatures

12 juin au soir : présélection

15-16 octobre : ouverture de l'exposition

Fin octobre : remise des prix (date susceptible d'être modifiée)

### **Article 11. Droits de reproduction et de diffusion**

Les participants acceptent que le concours, réalisé à l'initiative de FIBOIS Normandie, leur offre la faculté de révéler leur nom, leur qualité de créateur et de concepteur et ainsi d'accroître leur notoriété en faisant connaître leur travail.

Ils acceptent de céder à titre gratuit aux partenaires de FIBOIS Normandie, les droits de reproduction et de diffusion des projets présentés. Ils autorisent notamment FIBOIS Normandie à prendre des photographies ou films, d'enregistrer et de diffuser voix et images à des fins de promotion et de communication sur tous types de supports et par tout moyen (connu ou inconnu à ce jour), pour le monde entier et cela pour une durée de 3 années à compter de la clôture du concours.

Tout projet présenté, exposé par FIBOIS Normandie et ses partenaires, mentionnera le nom des auteurs. Les participants sont libres d'exposer ou de communiquer sur leur projet, après l'annonce officielle du palmarès, à la condition d'indiquer que le projet a été réalisé pour le concours Bois & Design organisé par FIBOIS Normandie avec le soutien de la Métropole de Rouen Normandie.

### **Article 12. Propriété intellectuelle et garanties**

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours et de leurs droits d'exploitation. Il leur appartient de protéger leur création en déposant un brevet ou un modèle. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant et concernant la protection de la propriété industrielle.

Tout participant qui adresse son projet dans le cadre du présent concours certifie et garantit qu'il en est l'auteur exclusif unique et qu'il ne viole directement et/ou indirectement aucun droit de tiers. Il garantit aux organisateurs de ne faire aucune réclamation ou de n'engager aucune poursuite pour éventuelle contrefaçon ou plagiat.

### **Article 13. RGPD**

Les informations recueillies dans le cadre de ce concours sont enregistrées dans un fichier informatisé par Fibois Normandie, 2 bis Longue-Vue des Astronomes, 14111 Louvigny pour les besoins de communication du concours. La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Fibois Normandie.

Les données sont conservées pendant une période de 3 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter Fibois Normandie, [contact@fibois-normandie.fr](mailto:contact@fibois-normandie.fr).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

### **Article 14. Développement des projets**

Les candidats conservent les droits moraux résultant des droits d'auteur attachés à leur création (art L-121-1 du code de la Propriété Intellectuelle) et sont libres, voire encouragés à développer le projet par la suite.

### **Article 15. Retour des projets**

Les participants sont responsables de leur objet. Ils pourront les reprendre dès la fin de l'exposition, ou les offrir à Fibois Normandie pour être exposés lors d'autres manifestations. Les objets laissés sur place pourront être récupérés par les participants dans les locaux de Fibois Normandie pendant un an, date à partir de laquelle l'objet sera considéré comme appartenant à Fibois Normandie.

L'organisateur dégage toute responsabilité quant à la protection des idées, brevets, modèles ou marques créées par le candidat.

### **Article 16. Responsabilité des prototypes**

Les candidats sélectionnés confient leurs prototypes à Fibois Normandie le temps de l'exposition. Fibois Normandie s'engage à mettre en œuvre des mesures de surveillance et de protection des objets présentés. Néanmoins, Fibois Normandie ne peut garantir les objets et ne saura être tenu responsable en cas de détérioration ou vol de l'objet.

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, garantir leur objet auprès de leur assurance.

#### **Article 17. Modification ou annulation du concours ou du règlement**

FIBOIS Normandie se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

#### **Contacts**

[contact@fibois-normandie.fr](mailto:contact@fibois-normandie.fr)